

Volontariat Sapeurs-pompiers et remise du label employeur partenaire des sapeurs-pompiers



Volontariat Sapeurs-pompiers et remise du label employeur partenaire des sapeurs-pompiers

Afin d'encourager et de reconnaître l'engagement des employeurs qui facilitent l'activité des sapeurs-pompiers volontaires, le Gouvernement a instauré, par décret du 4 août 2022, un label « Employeur partenaire national des sapeurs-pompiers » qui distingue, pour une durée de trois ans, les employeurs qui s'engagent concrètement en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers.

Le 21 juillet 2026, Alain CASTANIER, Préfet du Gers, a remis le label d'Employeur partenaire des sapeurs pompiers du Gers au centre de formation des pompiers d'aérodrome EFORSA basé à l'aérodrome d'AUCH-GERS.

Par une convention-cadre conclue entre EFORSA et le SDIS 32, l'entreprise s'engage à mettre à disposition les salariés engagés comme sapeurs-pompiers volontaires pour les activités opérationnelles, les missions de formation ainsi que la participation à la formation des stagiaires.

Dans le Gers, où le volontariat constitue le socle des effectifs engagés, ce partenariat entre les employeurs, le SDIS 32 et l'État est essentiel. Il permet de concilier activité professionnelle et engagement citoyen au bénéfice de l'ensemble de la population.

À travers l'attribution de ce label, l'État salue l'implication des employeurs gersois qui participent activement à la pérennité du volontariat et réaffirme son soutien à celles et ceux qui s'engagent chaque jour au service de l'intérêt général.